

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2014/258

Approbation de la gratuité de la mise à disposition du Théâtre Nouvelle Génération au Club de St Rambert pour l'organisation d'un gala de danse du 27 juin au 28 juin 2014 – EI 09048.

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 7 JUILLET 2014

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 11 JUILLET 2014

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1 JUILLET 2014

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 15 JUILLET 2014

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : M. CUCHERAT Yann

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BALAS (pouvoir à M. HAVARD), Mme PICOT (pouvoir à M. SECHERESSE), M. BRAILLARD (pouvoir à Mme HOBERT), Mme BERRA (pouvoir à M. BLACHE)

ABSENTS NON EXCUSES :

2014/258 - APPROBATION DE LA GRATUITÉ DE LA MISE À DISPOSITION DU THÉÂTRE NOUVELLE GÉNÉRATION AU CLUB DE SAINT RAMBERT POUR L'ORGANISATION D'UN GALA DE DANSE DU 27 JUIN AU 28 JUIN 2014 – EI 09048. (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 24 juin 2014 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire du Théâtre Nouvelle Génération (TNG), situé 23, rue de Bourgogne à Lyon 9^e et relevant de son domaine public.

Association loi de 1901 fondée en 1970, le Club de Saint Rambert a pour but de créer dans le quartier de Saint Rambert et de Vaise une animation et une solidarité entre les différentes générations dans le domaine des loisirs, de l'éducation physique et de l'activité culturelle.

L'activité de l'Association se traduit par des cours, des conférences, des voyages, des sorties. Les cours de danses se concluent chaque année par un gala de fin d'année, de danse classique et de jazz.

Cette année, le gala aura lieu le samedi 28 juin au TNG, après la répétition générale du vendredi 27 juin.

Cette mise à disposition a fait l'objet d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public de la Ville de Lyon à titre onéreux. La redevance avait été fixée à 2 250 euros.

Le Club de Saint Rambert a sollicité la gratuité de la mise à disposition et l'exemption par la Ville des frais de mise à disposition.

Compte tenu des objectifs poursuivis par cette association et de son intérêt local, chacun dans son champ d'action, il vous est proposé d'accorder la gratuité de cette occupation et d'exempter le Club de Saint Rambert du paiement de la redevance.

Vu l'avis du Conseil du 9^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1. La gratuité de la mise à disposition du Théâtre Nouvelle Génération au profit de l'Association «Club de Saint Rambert », pour la période du 27 juin au 28 juin 2014, est approuvée.

2. L'Association est donc exemptée des frais de mise à disposition du TNG pour un montant de 2 250 euros.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN